

Vieux drapeau de L'Union Nationale des Anciens Combattants

La commune de Retonfey abrite historiquement un vieux drapeau de l'UNC brodé en 1930 et sauvé pendant la guerre, de l'occupation allemande, par un habitant de la commune de Retonfey.

Ce drapeau de soie peinte à la main doit être restauré, l'objectif est d'arrêter la dégradation et de lui rendre toute sa lisibilité et d'appliquer un traitement préventif. Pour cela, la Fondation du Patrimoine se mobilise pour recueillir des dons afin d'aider à la restauration du Vieux drapeau de Retonfey.

La commune de Coincy, par délibération du 16 décembre 2022, a décidé de participer à cette restauration auprès de la Fondation du Patrimoine.

Pour info : www.fondation-patrimoine.org/80480



Sécurité routière

Certains événements dans le village nous obligent à rappeler quelques règles de sécurité routière.

Vitesse : elle est régulée à **30km/h** sur l'ensemble du village, pour tous véhicules, avant tout pour des raisons de sécurité mais aussi pour réduire le bruit. Pour la tranquillité du village, c'est important et rouler moins vite, c'est moins de pollution, c'est bon pour la planète, donc favorable au bien-être de tous.

Respect des panneaux de signalisation : on constate 2 types d'infraction sur le haut de la rue de Colombey, avec l'accès à la D4 : certaines personnes ne respectent pas le STOP, d'autres se permettent d'entrer dans le village par le sens interdit à cet endroit. Cela est grave et dangereux, cela a donné lieu à plusieurs reprises à des altercations avec des riverains, c'est intolérable. Nous avons demandé aux services de la Gendarmerie Nationale d'être très vigilants et les contrôles sont plus systématiques. La mise en place, début 2023, de la vidéo protection permettra d'identifier les auteurs de ces faits plus facilement.

Rappel : Arrêté N° 11/2019 – Arrêté de stationnement des véhicules fourgons utilitaires de catégorie M1 et N1 sur la rue Principale de Coincy :

Considérant : pour des motifs de sécurité non assurée du fait du manque de visibilité, notamment aux sorties de la contre-allée de la rue Principale, de l'étroitesse de la chaussée et de la circulation à double sens.

Considérant : eu égard aux nécessités de la circulation et de la protection de l'environnement, qu'il convient de faciliter le partage de l'espace public tout en veillant à la sécurité de l'ensemble des usagers.

Art.1 : Le stationnement des véhicules utilitaires de type M1 et N1 tels que définis à l'article R 311-1 du Code de la route susvisé est interdit sur la rue Principale à compter du 10 avril 2019.

Le texte complet de l'arrêté est consultable à l'affichage ou en mairie.

Ensemble, imaginons l'avenir de Coincy !

Journal communal de Coincy

Ensemble, imaginons l'avenir de Coincy

Le mot du maire

Nous abordons cette fin d'année dans un climat anxiogène, avec la guerre en Ukraine et ses destructions massives, le dérèglement climatique, l'inflation, le retour des virus : la covid, la grippe, la bronchiolite pour les petits, et la problématique des hôpitaux, les coupures d'électricité envisagées ! Cette liste, incomplète, a forcément un impact sur le moral de chacun(e).

A Coincy, votre conseil municipal continue son action, les dossiers ne manquent pas.

L'environnement est concerné, avec les travaux, entre autres, de l'espace paysager destiné à une réelle insertion paysagère de la plateforme logistique Lidl. Ils sont l'aboutissement de plusieurs années de travail pour ce qui aurait dû se faire à la création de ce site, comme cela l'a été ailleurs.

La sobriété énergétique, pour la commune, c'est avant tout l'éclairage public. Je remercie les personnes qui ont répondu à notre flyer ou se sont déplacées lors de notre réunion publique du 18 novembre. Cette réunion avait pour but d'informer et d'échanger sur ce que nous allions faire en deux étapes, la première étant l'extinction nocturne, la suivante étant l'investissement dans le remplacement des lampes sodium très énergivores par des lampes led de dernière génération.

Les travaux de réhabilitation du carrefour/giratoire vont très bientôt commencer. L'entreprise Jean Lefebvre, la mieux placée à l'appel d'offres déposé sur la plateforme MATEC, en sera chargée.

L'année 2023 sera l'année de la réflexion pour la création de la future place publique que nous allons aménager à Coincy. La réserve foncière est assurée, le projet est ouvert, avec environ 7ares à aménager. Que souhaitez-vous, qu'attendez-vous d'une place communale au cœur du village ? Vos avis nous intéressent. Nous attendons vos suggestions et nous en parlerons ensemble lors d'une information publique.

Ce bulletin évoque comme d'habitude notre travail, nos projets et rappelle les règles de vie en société pour que chacun profite d'un environnement serein et apaisé.

Avec une pensée pour ceux qui ne vivront pas la sérénité de Noël et ceux qui subissent les conséquences des guerres dans le monde et en Europe près de chez nous,

Je vous souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année.

Michel HERENCIA

Dans ce numéro

- Le mot du maire
- Eclairage public
- Pensons et dessinons les paysages
- Carrefour / giratoire
- Randonneurs de Coincy
- Vieux drapeau
- Sécurité routière
- Noël au village
- Décorations de Noël
- Colis des aînés et cadeaux aux enfants
- Etat civil
- Renseignement pratique
- Déchèterie 2023

Cérémonie des vœux

L'équipe municipale aura le plaisir de vous accueillir à l'occasion de la cérémonie des vœux, suivie d'un pot de l'amitié, le :

samedi 7 janvier 2023 à 18h

dans la salle communale

Extinction de l'éclairage public entre minuit et 5 heures du matin

Dans le cadre de la sobriété énergétique, le conseil municipal s'est interrogé sur le bien-fondé de l'extinction nocturne de l'éclairage public.

Un sondage auprès de la population a recueilli 48 réponses :

- 5 foyers ont exprimé un avis défavorable pour des raisons de sécurité.
- 43 foyers ont émis un avis favorable dont 8 avec des remarques et suggestions, semblables à celles formulées par certaines des 25 personnes présentes à la réunion et qui concernaient :
 - le créneau horaire,
 - l'extinction alternative (1 lampadaire sur 2 ou 3) ce qui est fortement déconseillé en raison du contraste et du phénomène de flash,
 - une baisse d'intensité de l'éclairage, ce qui n'est pas réalisable sur les installations existantes.



Le conseil municipal a validé l'extinction de l'éclairage public de minuit à 5 heures, par 10 voix pour et une voix contre, dès l'installation des horloges astronomiques par l'UEM. En effet, l'allumage et l'extinction des installations d'éclairage public de la commune s'effectuent actuellement par l'intermédiaire d'un relais commandé à partir d'un interrupteur crépusculaire situé sur un poste source du gestionnaire de réseaux Réséda et cela interdit toute possibilité de programmation horaire.

Parallèlement, une réflexion est engagée pour doter progressivement tous les lampadaires du village d'éclairage LED. Cela représente un investissement important mais générera une économie estimée à environ 70% selon notre fournisseur actuel. L'intérêt sera aussi de pouvoir revenir à un éclairage nocturne continu, sans extinction entre minuit et 5 heures.

PENSONS ET DESSINONS LES PAYSAGES

Citation du Plan paysages du SCoTAM

Cette citation est reprise des enjeux paysagers du SCoTAM pour un objectif de qualité paysagère sur nos territoires, sachant que les paysages c'est aussi la biodiversité.

Coincy, village rural, a subi une dégradation, sans réelle compensation ou insertion paysagère ni d'ailleurs bénéfice financier, à la suite de l'installation de la base logistique Lidl à Ogy-Montoy-Flanville, en périphérie de Coincy, débordant sur notre territoire.

Dès le début de notre mandat, nous avons œuvré pour un environnement acceptable. Il fallait entreprendre différentes actions, il n'était pas question d'accepter en l'état les diverses nuisances subies

Il fallait convaincre les acteurs territoriaux de notre souhait de réaliser un réel projet d'insertion paysagère de cette importante structure. Tous ont suivi, sauf le premier concerné, la Société Lidl, auprès de laquelle nos démarches sont restées vaines.

Nous avons acheté les parcelles nécessaires, enfin presque toutes ! Si notre projet a reçu un bon accueil auprès des propriétaires de 9 parcelles qui ont accepté de vendre sans difficulté, 2 propriétaires ont fait obstruction, avec pour l'un une contrepartie inacceptable, pour l'autre un refus non argumenté, mais ferme et définitif.

L'intérêt public étant une priorité, les obstacles sont là pour être franchis. Les merlons sont en place grâce, en particulier, à une entreprise qui a réalisé un beau travail d'apport de terre, mais aussi à des décaissements, autorisés, de maisons en construction au Clos des Vergers. Deux subventions sont attribuées, l'une, DETR, de la Préfecture, l'autre, FEDER Européenne Région Grand Est, le tout co-piloté avec la CCHCPP, ce qui démontre que notre projet a été bien compris et pris en considération.

Là encore, la Société Lidl, sollicitée, n'a pas répondu à notre demande mais a néanmoins financé l'étude de faisabilité du projet.

Le marché de travaux est attribué. C'est la Société IDVERDE qui, depuis le 5 décembre, réaménagement, réalise le modelage des buttes de terres et, dans la continuité, viendra planter environ 800 arbres et végétaux sur le site.

Depuis le début, les études, la conception, la maîtrise d'œuvre sont réalisées par le cabinet d'architecte paysagiste AMPLITUDE.

En plantant de manière cohérente des arbres, des végétaux, entre le village et la plateforme logistique Lidl, nous aurons recréé, dans le cadre de la trame verte, un corridor forestier, aux fonctions multiples, puisqu'il amoindra l'implantation visuelle, atténuera en grande partie les nuisances sonores et lumineuses au sud du site.

Cependant restera la problématique des tours aérorefrigérantes qui, à l'est du village, posent toujours des problèmes de nuisances sonores aux riverains.

Carrefour / giratoire

Le projet présenté lors de notre bulletin de juin 2022 est dans sa phase d'aboutissement. Les études MATEC et VRI sont finalisées, l'appel d'offres aux entreprises a permis de retenir la Société Jean Lefebvre pour l'exécution des travaux, avec des conditions tarifaires plus favorables que les premières estimations.

Nous avons obtenu deux subventions : l'une de la préfecture, la DETR, de 40.000€, l'autre du département, Ambition Moselle, de 60.000€. Cela nous permet d'engager les travaux sans recours à l'emprunt.

Les plans présentés en juin restent d'actualité. Les travaux doivent démarrer début 2023. Vous en serez avisés car cela engendrera des perturbations de circulation que nous essaierons d'atténuer au mieux.

Randonneurs(euses) de Coincy

Les randonneurs(euses) de Coincy ont profité d'une belle saison avec toujours le même plaisir de se retrouver et de découvrir les paysages de notre région ou d'ailleurs.

Quelques chiffres pour ce deuxième semestre, reflet de notre activité :

- 17 randonnées, principalement le mardi après-midi
- 12 kilomètres de moyenne par sortie
- 12 participations en moyenne
- 1 sortie montagne à Pralognan la Vanoise, avec 8 participants(es), en juin (distance 81km et 4190m de dénivelé)
- 1 séjour au Cinque-Terre, Italie, 15 participants(es), en septembre (distance 82km 4022m de dénivelé)
- 2 randonnées à la journée : les 3 frontières et la petite suisse Luxembourgeoise Berdorf

Prévisions 2023 :

- Un séjour raquette dans le Jura en janvier - 13 participants(es)
- Séjour aux Canaries dans les îles Ténérife et Goméra en octobre.

Et toujours les marches du mardi.

Si vous souhaitez vous joindre au groupe ou être informé(e)s des sorties, contactez :

Marie Claude et Jean Luc Marchal - mail : mclaude.marchal@orange.fr



Noël au village

C'est par un beau soleil que le Père Noël et son âne ont fait le tour du village de Coincy le dimanche 18 décembre 2022.

Alertés par la cloche du lutin qui accompagnait le barbu, petits et grands se sont retrouvés devant l'ancien lavoir du village où le Père Noël a distribué quelques friandises aux enfants qui tous, avaient été sages cette année...

Beaucoup, parfois impressionnés, ont posé pour une photo avec le barbu.

Tout ce beau monde s'est retrouvé à la salle communale pour partager boissons et gâteaux préparés par les habitants qui ont initié cette manifestation.

Un moment chaleureux de rencontres et d'échanges qui présage un bel avenir à l'association en gestation pour dynamiser la vie sociale et culturelle du village.

Une prochaine réunion de travail est programmée à la salle communale le vendredi 20 janvier à 19h où sont invités tous les habitants prêts à se mobiliser.

Le Père Noël remercie chaleureusement les gentils lutins qui ont fait disparaître les crottins de son âne bête chargé de cadeaux.



Décorations de Noël

La municipalité adresse un chaleureux merci à Monique, Marielle, Cathy, Christine et Michel pour leur esprit créatif, leur disponibilité, et la mise en œuvre des décors de fin d'année pour le plaisir des yeux des villageois.

Elle exprime également sa gratitude à M. Eric LUXEMBOURGER qui a fourni gracieusement le très beau sapin qui complète la décoration du lavoir.



Colis des aînés et cadeaux aux enfants scolarisés de la maternelle au primaire

Compte-tenu des conditions sanitaires toujours défavorables à l'organisation du traditionnel repas des aînés (covid encore menaçant), la municipalité a opté cette année encore, pour la remise aux seniors de plus de 65 ans, d'un colis de Noël composé d'un assortiment de produits gourmands. La distribution a été effectuée par les membres du conseil municipal lundi 5 décembre et l'accueil a été très chaleureux et bienveillant.

Le même jour, les enfants en âge scolaire (de la maternelle au primaire) se sont vu offrir un chèque-cadeau d'un montant de 15 euros à faire valoir chez Cultura.



Etat civil



Nous avons célébré le mariage de Sandrine BERNARD et Cyrille DUROC, le 12 novembre 2022, à la mairie de Coincy. Nous leur adressons tous nos vœux de bonheur.

Nous vous faisons part des naissances suivantes :

- Arthur, Daniel LEXA et Paul, Pascal LEXA, nés le 28 juin 2022, domiciliés 6 rue Saint Agnan,
- Enola BERTRAND, née le 13 septembre 2022, domiciliée 17A rue Principale,
- Juliette, Léonie FLATRES, née le 23 septembre 2022, domiciliée 23 rue Principale.

Nous leur souhaitons la bienvenue à Coincy et adressons nos félicitations aux heureux parents.

Renseignement pratique

Un organisme ne reconnaît pas votre adresse ? Un site à consulter : adresse.data.gouv.fr

La **Base Adresse Nationale** est l'une des neuf bases de données du service public des données de référence. Elle est la seule base de données d'adresses officiellement reconnue par l'administration.

Sa construction est assurée grâce à de nombreux partenaires, et en premier lieu par les communes, seules autorités compétentes en terme d'adressage.

La Base Adresse Nationale est accessible sous forme de fichiers et d'API.

Free à Coincy

Ce nouvel opérateur est désormais disponible sur le réseau fibre à Coincy.



Déchèterie 2023

Mise à l'ordre du jour du conseil communautaire du mardi 15 novembre 2022, la convention relative à l'utilisation des déchèteries de METZ METROPOLE a fait l'objet d'un débat. Un audit commandé par la CCHCPP sur l'état et la gestion des déchèteries communautaires a révélé plusieurs points problématiques, en particulier la capacité d'accueil insuffisante des 3 déchèteries. Le constat était simple au moment du vote pour ou contre la reconduction : 1 voix contre, 12 abstentions et 29 voix pour. La reconduction pour 2023 est donc assurée.